

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2014

**Présents :** DINTILHAC P-A. – AMIEL A.- BAILEY J. – CAETANO F.- EQUILBEC L. – GIRARD C. – PRIOLO N. – LE MAO C. – MALLET J. – PASCAL D.- PRAT A.- LASSEUR N.

**Absents :** JOLY J-M. .- BOYER M. - BOUHACENE P

**Secrétaire de séance :** MALLET J.

La séance est ouverte à 21h00

## **1°) Approbation du dernier compte rendu**

Les comptes rendu des conseils municipaux du 20 juin 2014 et du 12 septembre 2014 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## **2°) Recensement de la population**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette année, le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015 et qu'il faut désigner un agent recenseur. Monsieur le Maire propose de recruter Melle DURRIEU Laura.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter Melle DURRIEU Laura à l'unanimité des membres présents.

## **3°) Reste à réaliser et décision modificative**

Monsieur le Maire fait le point sur les restes à réaliser, à reporter pour le BP 2015 il s'agit :

Opération 11 : compte 2031 : 7 000€

compte 1317 : 2 000€

Opération 15 : compte 2184 : 2 000€

Opération 24 : compte 1311 : 6 500€

Opération 25 : compte 2313 : 20 000€

Opération 32 : compte 2111 : 10 000€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reporter les restes à réaliser sur le BP 2015.

### Décision modificative n°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation, sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	2000.00€	
<b>Total D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>2000.00€</b>	
D 2184 : Mobilier		1600.00€
<b>Total D21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1600.00€</b>
D2313-27 : TRAVAUX FUTURE MAIRIE		400.00 €
<b>Total D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>400.00 €</b>

### Décision modificative n°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation, sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	5100.00€	
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>5100.00€</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		5100.00€
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>5100.00€</b>

## Décision modificative n°4

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation, sur crédits ouverts
D 1311 : Etat et établisst.nationaux		3777.00€
<b>Total D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>3777.00€</b>
R 1321 : Etat & établ.nationaux		3777.00€
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>3777.00€</b>

### **4°) Frais de scolarisation école de Bérat**

Monsieur le Maire présente la demande de contribution du village de Bérat aux frais de scolarité, reçue par courrier, pour des enfants de Labastide-Clermont.

Monsieur le Maire informe que la commune de Labastide-Clermont doit verser à la commune de Bérat un montant de 1560.00 €.

Après débat le Conseil Municipal décide de verser le montant de 1560.00 € à la commune de Bérat.

### **5°) Point sur l'école**

Monsieur le Maire fait un constat global sur l'évolution des travaux et sur l'aménagement intérieur.

### **6°) Point sur le PLU**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du PLU.

### **7°) Modification statuts SIAH**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical en date du 21 novembre 2014 a modifié l'article 6 des statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents (SIAH), pour pouvoir rendre possible l'élection de membres de bureau. Ainsi il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la modification des statuts.

#### Article 6 : Bureau

Le Bureau est composé d'un président, un ou plusieurs vice-présidents et un ou plusieurs membres. Le nombre des vice-présidents et des membres du Bureau est déterminé par l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification, des statuts du SIAH.

### **8°) Soutien au SIAH retrait carte « Zone vulnérable aux nitrates »**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du SIAH du Touch adressé au Préfet de Région concernant les zones vulnérables aux nitrates.

Qui donne constat, que cette nouvelle carte prévoit 170 communes de plus en Haute-Garonne par rapport à la carte de 2012. Que sur le territoire concernant le SIAH du Touch les concentrations en nitrates sont globalement maîtrisées depuis plusieurs années. Que les valeurs moyennes annuelles en N03 sont inférieures au seuil des 50mg/l pour la grande partie du cours d'eau, témoignant d'une « bonne qualité » au titre de la DCE. D'autre part, sur la méthode l'affichage jusqu'à présent inconnu d'un seuil de 18mg/l pose question.

Qu'il serait souhaitable d'entendre les acteurs locaux, de suspendre, le temps d'une concertation, la mise en place d'une telle carte « zones vulnérables aux nitrates ».

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De soutenir l'action du SIAH du Touch à savoir demander au Préfet de Région d'entendre les acteurs locaux, de suspendre, le temps d'une concertation, la mise en place d'une telle carte
- De transmettre cette délibération à monsieur le Président du SIAH du Touch
- De transmettre cette d délibération à monsieur le Préfet ou le Sous-Préfet

### **9°) Rapport d'activité SIAH**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SIAH du Touch.

**10°) Subvention Boule Labastidienne**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle pour l'association La boule Labastidienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 25 euros pour l'association La Boule Labastidienne à l'unanimité des membres présents.

**11°) Achat de tables à la Communauté de Communes du Savès**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter 10 tables à la Communauté Communes du Savès au prix de 15 euros unitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter 10 tables pour 150 euros à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,